



On m'accuse de vivre en concubinage non déclaré

Par **NINI**, le **31/08/2009** à **16:28**

Bonjour,

Je suis seule veuve et retraitée. Je reçois chez moi un ami, je dis bien un "ami" qui avec peu de ressources vit très souvent chez moi. Il fait partie presque de ma famille. Tout est à mon nom. Il ne me paye pas de factures etc, mais apporte de temps en temps un gâteau etc. Or hier son frère m'a laissé un message téléphonique indiquant que nous vivions en concubinage pas déclaré qu'il allait nous faire prendre et que tt coûterait très cher. Je touche une pension de reversion de mon mari, ma retraite. Est-ce que je risque quelque chose car je ne vis pas en concubinage. Cet ami vient souvent et l'on se tient compagnie. Quelle attitude adopter? Quel risque je cours? Quelle procédure appliquer. Il a un domicile à 60 kms de chez moi
Merci pour vos réponses

Par **frog**, le **31/08/2009** à **19:37**

[citation]son frère m'a laissé un message téléphonique indiquant que nous vivions en concubinage pas déclaré qu'il allait nous faire prendre et que tt coûterait très cher[/citation]

Le principe du concubinage, c'est justement que ce n'a rien d'officiel. Laissez donc le sot du village vous menacer, vous ne risquez rien, que vous soyez en couple ou non.

Un peu de lecture ici pour compléter : http://fr.wikipedia.org/wiki/Concubinage_en_France